



# LES ACTEURS FRANÇAIS DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE

## Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives

Créée en 1982, la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA) est placée sous l'autorité du Premier Ministre.

Elle a pour mission d'animer et de coordonner les actions de l'Etat en matière de lutte contre les drogues et les toxicomanies, en particulier dans les domaines de l'observation et de la prévention, de l'accueil, des soins et de la réinsertion des toxicomanes, de la formation des intervenants, de la recherche, de l'information et de la lutte contre le trafic.

Pour ce faire, la MILDECA élabore et met en œuvre le plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022) et veille à son application. Elle dispose d'un budget de 17 millions d'euros permettant appuyer ses actions et celles menées par les différents ministères en matière de lutte contre la drogue. Au plan international, la MILDECA contribue, en lien étroit avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le Secrétariat général des Affaires européennes, à l'élaboration de la position française en matière de lutte contre les drogues au sein des instances internationales et européennes.

[En savoir plus sur la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives.](#)

## Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères prend une part active à la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre la drogue en incluant la question des stupéfiants dans ses dialogues bilatéraux et en défendant les positions françaises dans les fora régionaux et multilatéraux. L'Ambassadeur chargé de la lutte contre la criminalité organisée contribue à porter ces sujets dans les discussions politiques et les enceintes internationales. La Direction de la Coopération de sécurité et de défense (DCSD) du Ministère anime quant à elle la coopération technique avec les services étrangers, principalement à destination des pays d'Afrique de l'Ouest et des Caraïbes. Enfin, les attachés de sécurité intérieure (Ministère de l'Intérieur), attachés douaniers (Ministère de l'Action et des Comptes publics) et magistrats de liaison (Ministère de la Justice) présents dans les ambassades de France participent à la collaboration directe entre les services français et leurs homologues internationaux.

L'action internationale de la France dans ce domaine reprend les lignes directrices

du plan national de mobilisation contre les addictions (2018-2022). Celui-ci poursuit une approche globale et équilibrée, qui vise à appréhender la question de la drogue dans toutes ses dimensions, en incluant les aspects de prévention (éducation, soins de santé, traitements, réinsertion, aide au développement) et de répression (lutte contre les productions illicites, les trafics et la consommation).

## **Police nationale et Gendarmerie nationale (ministère de l'Intérieur)**

En France, la lutte opérationnelle contre la consommation et le trafic de stupéfiants relèvent en premier lieu de la Police nationale (commissariats de sécurité publique ou services de la police judiciaire) et de la Gendarmerie nationale (compagnies de gendarmerie départementales et unités de recherche). La mission de ces services se subdivise en deux volets, préventif et répressif.

En matière de prévention, la police et la gendarmerie sensibilisent la jeunesse, au sein des établissements scolaires et universitaires, et les adultes, dans un cadre professionnel, aux dangers de la consommation de stupéfiants. Plus de 1 000 policiers et gendarmes sont spécifiquement formés à ce type d'actions.

La coordination des opérations de lutte contre les trafics est assurée par l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRITIS), chargé de centraliser les renseignements touchant à ce domaine.

Le volet répressif de la lutte contre le blanchiment d'argent sale, issu en grande partie des revenus générés par le trafic de drogue et favorisé par la mondialisation de l'économie et les technologies d'opacification des flux de capitaux, est également assuré par le Ministère de l'Intérieur, au sein de la Mission de lutte anti-drogue (MILAD), de l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), de la Plateforme d'identification des avoirs criminels (PIAC) et des Groupes d'intervention régionaux (GIR). Le volet préventif est quant à lui assuré par TRACFIN (cf. point ci-après sur le Ministère de l'Action et des Comptes publics).

[!\[\]\(a870788d6ed9b8fd294b7654a8c8526b\_img.jpg\) En savoir plus sur le site de la Police nationale](#)

[!\[\]\(de95854c7ee024cfadc48187bbb781b2\_img.jpg\) En savoir plus sur le site de la Gendarmerie nationale](#)

## **Marine nationale (ministère des Armées)**

La Marine nationale participe activement à la lutte contre le trafic de drogues, via les opérations maritimes qu'elle mène en soutien aux services répressifs. Celles-ci peuvent prendre différentes formes : opérations de zone (surveillance d'une aire géographique), opérations ciblées (grâce à un travail de renseignement), opérations de circonstances (consécutives à la détection d'une activité de trafic par le bâtiment). Ces opérations consistent à arraisonner les navires suspectés de se livrer à un trafic de stupéfiants et à les dérouter vers un port si nécessaire.

La Marine nationale travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat général de la mer (SG Mer). Créé en 1995 et rattaché au Premier Ministre, le SG Mer a pour mission d'assurer la cohérence des décisions gouvernementales en matière de politique maritime, domaine dans lequel interviennent une quinzaine de

départements ministériels.

[!\[\]\(1d3a1175dd4902218e694b9c098adb83\_img.jpg\) En savoir plus sur le site de la Marine nationale](#)

## **La douane (ministère de l'Action et des Comptes publics)**

Police des flux de marchandises et de capitaux, la douane exerce un rôle de protection de la population et centre son action antidrogue sur la réduction de l'offre. Elle réalise chaque année la majorité des saisies françaises de produits stupéfiants, tant sur le territoire national qu'à l'étranger, en coopération avec ses partenaires français et internationaux.

[!\[\]\(cbe80b694ebd74fcfe136a095b608235\_img.jpg\) En savoir plus sur le site de la douane](#)

## **TRACFIN - Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (ministère de l'Action et des Comptes publics)**

TRACFIN est le service à compétence nationale chargé de la prévention du blanchiment d'argent. Interlocuteur privilégié des professionnels assujettis par la loi à lui déclarer leurs soupçons sur des activités de blanchiment (banques, bureaux de changes, etc.), il joue un rôle majeur au niveau de la collecte d'informations et de leur transmission à la justice.

[!\[\]\(e474458956c9a37fbf9586ddb60a7fa1\_img.jpg\) En savoir plus sur le site du dispositif Tracfin](#)

## **Ministère de la Justice**

Chargé de définir et d'appliquer une politique pénale harmonisée en matière de lutte contre l'usage et le trafic de stupéfiants, le Ministère de la Justice agit via sa Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) et sa Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse (DPJJ).

La DACG assure principalement l'interface entre le Ministère de la Justice et les autres Ministères concernés par cet enjeu.

La DPJJ, Direction chargée de la justice des mineurs, contribue quant à elle à l'élaboration et à l'application des textes relatifs aux mineurs auteurs d'actes de délinquance (ordonnance du 2 février 1945) ou « en danger » (article 375 du Code civil), qui peuvent être liés à l'usage et/ou au trafic de stupéfiants. Sur le terrain, les professionnels de la DPJJ apportent aux magistrats, préalablement à toute décision de fond, des éléments d'information sur la personnalité et la situation des mineurs. La DPJJ met en œuvre les décisions pénales ou civiles prises par l'autorité judiciaire en assurant le suivi éducatif des mineurs dans les structures de milieu ouvert, d'hébergement et en détention. .

[!\[\]\(0d5ec72f61334709c3fc9450209b754f\_img.jpg\) En savoir plus sur le site du ministère de la Justice](#)

## **Ministère des Solidarités et de la Santé**

La Direction générale de la santé dispose d'une Sous-Direction de la santé des

populations et de la prévention des maladies chroniques, dont le bureau des addictions et autres déterminants comportementaux de santé participe activement à la politique antidrogue française. Il élabore, programme et met en œuvre la politique de santé en matière de lutte contre les pratiques addictives, avec ou sans substances (alcool, tabac, drogues illicites, jeux d'argent et de hasard, etc.), qu'il s'agisse de prévention, de soins ou d'accompagnement social.

[!\[\]\(21199eb166cc97331a0c54c649195dcc\_img.jpg\) En savoir plus sur le ministère des Solidarités et de la Santé](#)

## **Mission Nationale de Contrôle des Précurseurs Chimiques (MNCPC)**

Créée en 1993, la MNCPC est l'autorité compétente en France dans le domaine du contrôle des précurseurs chimiques de drogues. Elle a pour mission principale d'assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux de substances chimiques susceptibles d'être détournées pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de stupéfiants. Dans ce cadre, elle dispose de larges attributions, tant au niveau national (relations avec les industriels, surveillance des échanges extérieurs, coordination des services administratifs compétents, recueil des informations susceptibles d'orienter les services d'enquête et de répression) qu'international (contacts avec les administrations étrangères, représentation de la France dans les institutions européennes et internationales).

La spécificité de la Mission comme point de jonction entre les sphères privée et publique en fait un interlocuteur indispensable entre, d'un côté, les représentants des industries chimiques et pharmaceutiques et, de l'autre, les services des douanes, de la police et la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA).

[!\[\]\(23d9fc146e83b5c3013cfa32c784f8d5\_img.jpg\) En savoir plus sur le site de la MNCPC](#)